

DE : Monsieur André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le 19 juin 2025

TITRE : Politique bioalimentaire 2025-2035 – *Nourrir nos ambitions*

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le secteur bioalimentaire au Québec occupe une place stratégique et essentielle vu son rôle de premier plan quant à l'alimentation des Québécois et de son apport à l'économie et au dynamisme des régions. Le développement du secteur a été stimulé au cours des dernières années par la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde* (ci-après « Politique 2018-2025 ») dont s'est doté le gouvernement en 2018, sous la coordination du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (ci-après « MAPAQ »). Cette Politique a poursuivi deux grandes ambitions : maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs et développer un secteur bioalimentaire prospère et durable. Elle a articulé ses actions autour de quatre orientations : une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs; des entreprises prospères, durables et innovantes; des entreprises attractives et responsables; et des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du secteur bioalimentaire. La Politique 2018-2025 est arrivée à échéance le 31 mars dernier. Sa mise en œuvre et sa réussite ont reposé sur une responsabilité partagée des partenaires du secteur et des partenaires gouvernementaux. Les résultats de 2024 concernant les sept cibles retenues pour suivre l'évolution de l'industrie bioalimentaire surpassent les attentes dans la plupart des cas. Les cibles fixées pour 2025 en matière d'investissements, de contenu québécois et de superficie consacrée à la production biologique ont déjà été atteintes, voire dépassées.

2- Raison d'être de l'intervention

L'actualisation de la Politique 2018-2025 est nécessaire étant donné les changements climatiques, démographiques et géopolitiques ainsi que les avancées technologiques qui transforment le contexte d'affaires à un rythme plus soutenu qu'auparavant et le rendent de plus en plus exigeant et complexe. La nouvelle politique est un outil pour soutenir le secteur bioalimentaire à s'adapter face aux changements et à saisir les occasions d'affaires.

DÉFIS ANTICIPÉS

L'intensification, la fréquence et l'ampleur des changements climatiques exercent une pression croissante sur l'agriculture, les pêches et l'aquaculture. Les tensions commerciales avec la Russie, la Chine et les États-Unis rappellent l'interdépendance accrue des économies et la volatilité des marchés. La croissance démographique mondiale entraîne une pression sur le territoire et amplifie le besoin de protéger les ressources naturelles.

L'intelligence artificielle, le numérique et la rapidité d'évolution des nouvelles technologies élargissent les possibilités d'adaptation et de développement. Les défis anticipés requerront de s'adapter, mais créeront aussi des opportunités d'affaires pour les entreprises du secteur.

PRIORITÉS ET ENJEUX EXPRIMÉS PAR LE SECTEUR

La démarche d'actualisation de la Politique 2018-2025 a pris la forme d'une vaste consultation amorcée en janvier 2024 par le MAPAQ avec ses partenaires (*voir section 7*).

Les principaux faits saillants des consultations sont les suivants :

- L'autonomie alimentaire est un catalyseur du développement du secteur;
- La productivité et la compétitivité des entreprises sont des enjeux à prendre en compte pour avoir un secteur prospère et durable;
- La mise en valeur du potentiel des territoires et leur attractivité, de même que le fait de favoriser le dynamisme des activités bioalimentaires et leur pérennité sont des éléments clés;
- La protection et la valorisation des ressources sont au cœur de la durabilité du secteur et de l'adaptation aux changements climatiques;
- L'innovation, le dialogue et la concertation entre tous les acteurs sont les moyens privilégiés pour développer le plein potentiel du secteur bioalimentaire et maximiser l'effet levier des actions.

3- Objectifs poursuivis

L'actualisation de la Politique 2018-2025 vise cinq objectifs :

- Répondre à de nouvelles réalités économiques, sociales et environnementales qui appellent à une actualisation des orientations gouvernementales;
- Confirmer l'engagement pour l'autonomie alimentaire afin de bâtir une chaîne d'approvisionnement solide et fiable, capable de répondre aux besoins de la population tout en respectant la capacité des terres et des écosystèmes;
- Se fixer de nouveaux indicateurs de progression du secteur;
- Accélérer les transitions durables et technologiques devenues incontournables dans un contexte de changements (climatiques et démographiques, pression sur les ressources);
- Formaliser l'engagement à réduire le fardeau administratif et réglementaire des entreprises.

4- Proposition

La Politique bioalimentaire 2025-2035 – *Nourrir nos ambitions* (ci-après « Politique 2025-2035 ») vise à développer un secteur bioalimentaire engagé pour l'autonomie alimentaire, guidé par la prospérité et la durabilité, au cœur de l'économie, des régions et de la santé du Québec et propulsé par l'innovation et la collaboration. C'est aussi un engagement à réduire le fardeau administratif et réglementaire des entreprises.

C'est un projet rassembleur pour nourrir notre monde avec fierté et responsabilité, mais avant tout de grandes ambitions communes pour le développement du secteur bioalimentaire québécois.

L'AMBITION D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Avec la Politique 2025-2035, le Québec mise sur une autonomie alimentaire renforcée avec une production locale diversifiée, compétitive et alignée sur les attentes et les besoins des consommateurs en matière de santé et d'environnement.

Le Québec mise sur un territoire valorisé à son plein potentiel et des modes de production durables et résilients face aux changements climatiques.

L'AMBITION D'UN SECTEUR PROSPÈRE ET DURABLE

La prospérité et la durabilité des entreprises bioalimentaires sont la base pour arriver à développer l'autonomie alimentaire du Québec, et ce, de manière durable. Ce sont des fondements essentiels sur lesquels s'appuie le secteur : des entreprises rentables et performantes, des plus petites aux plus grandes. Cela se traduit par des objectifs de croissance, de productivité, de compétitivité, de durabilité et de contribution à la vitalité des territoires, à l'environnement et à la santé des consommateurs.

L'AMBITION DE L'INNOVATION ET LA COLLABORATION COMME LEVIER D'ACTION

L'innovation et la collaboration sont des moteurs de développement. Ils sont des outils pour s'adapter plus vite, pour anticiper les risques et pour aller au-devant des changements qui s'accélèrent. Les entreprises innovantes se distinguent par leur détermination à améliorer en continu leurs façons de faire et leurs produits. La collaboration est un levier pour trouver des solutions aux défis, coordonner les actions, améliorer l'agilité de la chaîne d'approvisionnement et l'efficacité des interventions. Pour ces leviers, des pistes d'action sont mises de l'avant pour permettre la progression des orientations de la Politique 2025-2035.

Innovation :

- Accélérer l'adoption de nouvelles technologies;
- Soutenir le virage numérique des entreprises;
- Stimuler les investissements en recherche;
- Appuyer le transfert des connaissances.

Collaboration :

- Accroître la collaboration interministérielle;
- Améliorer la coordination des interventions intergouvernementales;
- Faciliter la concertation régionale;
- Créer des occasions d'échanges entre les partenaires de la Politique bioalimentaire.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour favoriser la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire vers l'horizon 2035, la Politique 2025-2035 privilégie trois grandes orientations : 1) Renforcer la compétitivité du secteur sur les marchés d'ici et d'ailleurs; 2) Valoriser le potentiel du territoire et des acteurs bioalimentaires; 3) Intensifier les pratiques durables et la réponse aux changements climatiques.

Des objectifs découlent de chaque orientation pour en guider les actions :

Orientation 1 : Renforcer la compétitivité du secteur sur les marchés d'ici et d'ailleurs

Objectif 1.1 : Accroître la performance des entreprises et de la chaîne d'approvisionnement

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Stimuler les investissements des entreprises visant à les rendre compétitives, innovantes et durables;
- Soutenir l'amélioration de la productivité des entreprises;
- Améliorer les pratiques de gestion des entreprises ainsi que l'offre d'accompagnement et de services-conseils;
- Appuyer la concertation au sein des chaînes d'approvisionnement et filières.

Objectif 1.2 : Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Réduire la charge administrative et réglementaire des entreprises;
- Assurer une veille sur l'équivalence des normes dans le commerce international;
- Assister les entreprises dans la gestion des risques.

Objectif 1.3 : Élargir l'offre de produits locaux distinctifs

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Soutenir le développement d'aliments à valeur ajoutée;
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés;
- Favoriser l'implantation de systèmes de salubrité et de traçabilité tout au long de la chaîne bioalimentaire.

Objectif 1.4 : Diversifier les marchés locaux et hors Québec

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Appuyer les entreprises dans le développement du marché québécois;
- Favoriser l'achat local et l'identification des aliments;
- Faciliter les échanges commerciaux sur le marché canadien;
- Accompagner les entreprises à développer et diversifier leurs marchés internationaux.

Orientation 2 : Valoriser le potentiel du territoire et des acteurs bioalimentaires

Objectif 2.1 : Protéger et valoriser les terres agricoles et les ressources marines

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Favoriser la protection et l'accès aux terres agricoles;

- Appuyer le développement du secteur des pêches commerciales et de l'aquaculture dans un souci de protection des ressources.

Objectif 2.2 : Faciliter l'accès aux aliments et le rapprochement avec les consommateurs

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Valoriser les savoir-faire des entrepreneurs et des régions;
- Offrir un environnement d'affaires favorable à l'agriculture de proximité;
- Favoriser le développement de la littératie alimentaire et la confiance des consommateurs;
- Favoriser l'accès aux aliments sur tout le territoire et à l'ensemble de la population.

Objectif 2.3 : Développer l'offre de produits qui font la fierté des régions

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Soutenir le développement des filières à potentiel de croissance;
- Encourager la concertation régionale et le dynamisme des entreprises en région.

Objectif 2.4 : Favoriser l'entrepreneuriat, l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Favoriser l'établissement de jeunes entrepreneurs et le transfert des entreprises;
- Soutenir l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre locale en priorité;
- Améliorer en continu l'offre de formation et le développement des compétences.

Orientation 3 : Intensifier les pratiques durables et la réponse aux changements climatiques

Objectif 3.1 : Accélérer la transition vers des pratiques durables favorables à l'environnement

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Soutenir les entreprises dans l'adoption de pratiques d'agriculture durable;
- Favoriser l'adoption de pratiques de pêche et d'aquaculture durables;
- Stimuler le développement de pratiques responsables en transformation alimentaire.

Objectif 3.2 : Appuyer la lutte contre les changements climatiques

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Appuyer le secteur dans ses efforts d'adaptation aux changements climatiques;
- Appuyer les entreprises dans leur effort visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (ci-après « GES »);
- Favoriser la transition énergétique des entreprises bioalimentaires.

Objectif 3.3 : Optimiser la gestion de l'eau et des matières résiduelles

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Favoriser l'adoption de pratiques qui sont bénéfiques pour la qualité et la disponibilité de l'eau;

- Soutenir les efforts visant à réduire ou réutiliser les matières résiduelles et à diminuer les pertes et le gaspillage alimentaire.

Objectif 3.4 : Améliorer la santé et le bien-être des animaux

Les **actions** découlant de cet objectif viseront à :

- Faciliter la mise en place d'initiatives visant la prévention des maladies animales;
- Collaborer pour une gestion intégrée des urgences sanitaires;
- Soutenir la mise en œuvre des pratiques et modes d'élevage durables.

INDICATEURS ET CIBLES

Les indicateurs et les cibles constituent des repères concrets pour suivre les ambitions pour un secteur prospère et durable, pour l'autonomie alimentaire du Québec et pour l'innovation. La mobilisation de l'ensemble des partenaires vers l'atteinte des cibles constitue un élément clé de la réussite de la Politique 2025-2035.

Ambition : Accroître l'autonomie alimentaire du Québec

Puisqu'aucune donnée ne peut à elle seule témoigner des progrès de l'autonomie alimentaire, la Politique 2025-2035 s'appuiera sur quatre indicateurs complémentaires. Ils permettront de suivre l'évolution de la part des aliments québécois dans le panier des consommateurs :

- Contenu québécois;
- Part des achats alimentaires des détaillants et des services alimentaires du secteur du réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels privés et publics (HRI) provenant des fournisseurs du Québec;
- Degré d'autoapprovisionnement alimentaire;
- Confiance à l'égard des aliments.

Ambition : Développer un secteur bioalimentaire prospère et durable

Sept cibles ont été retenues :

Cible 1 : Augmenter les investissements des entreprises agricoles, aquacoles, des pêches et de transformation alimentaire

Ajouter 25 G\$ en investissement par les entreprises agricoles, des pêches et de la transformation bioalimentaire du Québec d'ici 2035. Cette cible, fondée sur une croissance annuelle de 2 % par rapport aux investissements moyens de 2016 à 2024, reflète un rythme soutenu, mais réaliste, correspondant à celui de l'inflation projetée.

Cible 2 : Accroître la productivité des entreprises (agricole et transformation alimentaire)

Augmenter de 1 \$ de PIB réel par heure travaillée, en moyenne annuelle, dans les secteurs de la production agricole (culture et élevage) et de la fabrication d'aliments entre 2025 et 2035.

Cible 3 : Diversifier et accroître les marchés d'exportations bioalimentaires

Atteindre une valeur totale de 15 G\$ les exportations internationales d'ici 2035. Cette croissance ne repose pas uniquement sur une augmentation des valeurs, mais aussi – et surtout – sur une diversification stratégique des marchés.

Cible 4 : Améliorer de 10 % la qualité nutritive des aliments transformés au Québec

Améliorer de 10 % la proportion de produits alimentaires transformés au Québec sans symbole nutritionnel affichant une teneur élevée pour au moins un des nutriments suivants : sodium, sucres et gras saturés.

Cible 5 : Zéro perte nette de territoire agricole à bon potentiel

Pour la période 2025-2035, il est visé de maintenir un total de 4 109 949 ha¹ de sols présentant un bon potentiel agricole en zone agricole.

Cible 6 : Réduire de 15 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) en agriculture, pêches et transformation alimentaire

Il s'agit d'émissions de GES par unité de PIB réel, en t éq. CO₂ / M\$. La cible proposée est cohérente avec les cibles de réduction nette des émissions de GES pour le secteur du Plan pour une économie verte.

Cible 7 : Accroître de 20 % les superficies en production biologique ou faisant l'objet d'une certification axée sur le développement durable

Cette cible vise à reconnaître et valoriser les pratiques contribuant de façon tangible et significative à l'atteinte de cibles liées au développement durable. En 2025, la production biologique est la seule à faire l'objet d'une certification.

Ambition : Accélérer l'innovation dans le secteur bioalimentaire

Afin de promouvoir l'innovation sous toutes ses formes, la Politique 2025-2035 suivra la proportion d'entreprises ayant innové à travers quatre types d'innovations : produit, procédé, activité de commercialisation ou organisationnelle. Cet indicateur permettra également d'identifier les freins à l'innovation chez les entreprises.

MISE EN ŒUVRE

Pour traduire ses intentions en actions et en résultats, la mise en œuvre de la Politique 2025-2035 s'appuie sur la responsabilité partagée entre les partenaires, sur des plans d'action qui identifieront les actions et mesures-phares, sur un cadre financier et enfin sur une complémentarité avec les autres politiques et stratégies (*voir section 8*).

5- Autres options

Option 1 : La Politique 2018-2025 est prolongée

La Politique devient un guide moins adéquat pour l'intervention gouvernementale, car ses orientations ne sont pas actualisées en fonction des enjeux émergents ou croissants (ex. : changements climatiques, bouleversements géopolitiques, avancée des nouvelles technologies) et ses pistes de travail ne sont plus adaptées au contexte. On assisterait à une perte de leadership du gouvernement et de cohérence de l'action commune pour le développement du secteur. Une démobilisation des partenaires ayant participé aux réflexions et aux activités liées à l'actualisation pourrait résulter de la non-prise en compte des éléments qui sont prioritaires pour eux à l'horizon 2035.

¹ CPTAQ, compilation interne.

Option 2 : Aucune politique ou plan d'ensemble de l'intervention gouvernementale dans le secteur bioalimentaire n'est adopté ni prolongé

On effectue un retour en arrière et un désengagement par rapport à 2018, moment où le gouvernement a répondu à la demande des consommateurs, de la population et des acteurs du secteur pour l'adoption d'une politique bioalimentaire. On assiste à une perte de leadership du gouvernement et de cohérence de l'action commune. Sans la Politique comme guide, il sera difficile de faire progresser le secteur sur des enjeux communs qui nécessitent une grande mobilisation des partenaires et une intensification des actions.

Ces deux options n'ont pas été retenues.

6- Évaluation intégrée des incidences

L'intervention résultant de la Politique 2025-2035 pourra avoir des effets sur les citoyens, de même que sur les dimensions sociale, économique, environnementale, territoriale et de gouvernance.

CITOYENS

- Les préoccupations des citoyens sont considérées dans les mesures du Baromètre sur la confiance des consommateurs, du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), prévues d'ici 2035;
- Des effets positifs significatifs découlent de la mise en œuvre d'actions en lien avec les priorités de la Politique 2025-2035 pour l'accès aux aliments, la disponibilité d'une plus grande offre alimentaire, l'adoption de pratiques durables par les entreprises, la gestion des ressources et le dynamisme des territoires;
- Le dialogue est renforcé avec les partenaires, au bénéfice du secteur, de ses acteurs et des citoyens, incluant les communautés autochtones;
- Un rapprochement entre le secteur et les consommateurs ainsi qu'un sentiment de fierté s'opéreront grâce aux effets positifs de la Politique 2025-2035.

DIMENSION SOCIALE

- L'orientation liée au potentiel du territoire et des acteurs bioalimentaires aborde les thématiques sociales de l'éducation et de la littératie alimentaire, de la mise en marché de proximité et de l'agrotourisme, de la santé et de la saine alimentation, de la main-d'œuvre, de la diversité des modèles d'affaires et du dynamisme régional;
- Une collaboration interministérielle est priorisée en lien avec les interventions gouvernementales pour assurer, entre autres, la sécurité alimentaire;
- Une cible permettra de rendre compte des progrès en lien avec cette dimension.

DIMENSION ÉCONOMIQUE

- L'orientation liée à la compétitivité du secteur sur les marchés d'ici et d'ailleurs assurera une mobilisation de l'action pour s'adapter aux changements;

- Une adéquation optimale est assurée en lien avec les priorités économiques anticipées par le secteur, soit l'allègement réglementaire et administratif, l'équivalence des normes, l'accompagnement des entreprises et de la relève entrepreneuriale, l'investissement et la productivité, la chaîne d'approvisionnement, l'approche filière, la gestion des risques, la diversification des marchés locaux et d'exportations, de même que la qualité de l'offre de produits locaux;
- Des cibles permettront de rendre compte des progrès en lien avec cette dimension.

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

- L'orientation liée à l'intensification des pratiques durables et de la réponse aux changements climatiques permettra de mobiliser l'action autour des pratiques agroenvironnementales, de la santé des sols et des végétaux, de la production biologique, de l'usage et des risques des pesticides, de l'écocertification des produits aquatiques, ainsi que de la gestion de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles, les émissions des GES, des infrastructures végétalisées, de même que de la santé et le bien-être des animaux;
- La mise en place de pratiques durables par les entreprises et les entrepreneurs du secteur bioalimentaire ont un impact positif sur l'environnement, comme la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité et de l'approvisionnement en eau, ainsi que la régulation du climat;
- Des cibles permettront de rendre compte des progrès en lien avec cette dimension.

DIMENSION TERRITORIALE

- L'orientation liée au potentiel du territoire et des acteurs bioalimentaires permettra de mobiliser l'action pour faire face aux défis territoriaux anticipés, soit la protection et l'accès aux terres et des territoires marins, la disponibilité et le développement de la main-d'œuvre et l'offre bioalimentaire selon les spécificités des régions;
- Une cible permettra de rendre compte des progrès en lien avec cette dimension.

DIMENSION DE GOUVERNANCE

- La coordination de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2025-2035 est assurée par un Secrétariat mis en place au sein du MAPAQ;
- Des outils et des mécanismes permettront de suivre les progrès, de faire l'évaluation des résultats obtenus et d'ajuster les interventions, au besoin;
- Une démarche d'amélioration continue favorisera la participation publique ainsi que celle de l'écosystème de partenaires bioalimentaires, gouvernementaux et régionaux.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

La contribution significative de 300 représentants du secteur, de plus de 20 ministères et organismes québécois et fédéraux, du grand public ainsi que des communautés et d'organismes autochtones a rendu possible l'élaboration de la Politique 2025-2035.

Il ressort notamment des consultations l'importance d'une collaboration interministérielle efficace. En plus du contexte actuel et de la présence accrue d'enjeux stratégiques transversaux qui renforcent le besoin de concertation, la portée de certains enjeux dépasse les attributions et la capacité de réponse d'un seul ministère.

Les travaux d'actualisation de la Politique 2025-2035 ont eu lieu en 2024-2025. En résumé :

- Les partenaires du secteur ont été consultés à l'intérieur des mécanismes prévus dans la Politique 2018-2025 (rencontre des groupes sectoriels), puis sur les bases d'un projet de vision et d'orientations actualisées (rencontres de travail);
- Une consultation du grand public a été réalisée en ligne;
- Les enjeux et les priorités des partenaires régionaux ont été recensés;
- Reconnaisant le rôle essentiel et particulier des Premières Nations et des Inuit dans le développement du secteur bioalimentaire, une démarche spécifique a été menée auprès de l'ensemble des communautés;
- L'adhésion aux priorités actualisées a été confirmée lors d'une grande journée d'échanges avec les partenaires.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Les mécanismes proposés pour la mise en œuvre de la Politique 2025-2035 sont sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

PLANS D'ACTION

Il est prévu de débiter à l'automne 2025 les travaux pour un premier plan d'action identifiant les actions et les mesures-phares à mettre en œuvre pour suivre la progression de la Politique 2025-2035.

Élaborées en collaboration avec l'ensemble des partenaires, les actions s'inscriront en complémentarité avec celles des autres politiques, stratégies et plans d'action des ministères et organismes québécois et fédéraux en lien avec le bioalimentaire. Aussi, des plans d'action plus spécifiques découleront des orientations de la Politique 2025-2035, comme le Plan pour la jeunesse et le Plan d'agriculture durable 2020-2030.

GROUPE INTERMINISTÉRIEL

Les ministères et organismes concernés par les enjeux et les priorités du secteur bioalimentaire sont réunis au sein d'un groupe interministériel qui vise à assurer la cohésion et la complémentarité des actions gouvernementales. Des ministères et organismes ont été particulièrement interpellés au cours de la rédaction du projet de Politique 2025-2035, soit le :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

La Politique 2025-2035 permettra une concertation accrue entre les ministères visés afin d'assurer une mise en œuvre transversale à l'échelle du gouvernement. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Politique 2025-2035 se trouve au cœur des priorités organisationnelles du MAPAQ et des organismes sous la responsabilité du ministre, soit : La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Commission de protection du territoire agricole, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants et l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La complexité des enjeux et l'atteinte des objectifs du secteur nécessitent la concertation, la collaboration et la contribution entre les acteurs bioalimentaires, régionaux et gouvernementaux. Une condition de succès de la Politique 2025-2035 est la responsabilité partagée.

9- Implications financières

La Politique 2025-2035 bénéficie d'un budget pluriannuel pour mettre en œuvre les initiatives qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations et les cibles 2035. Le cadre financier établi lors de la planification budgétaire du gouvernement du Québec, notamment au moment du discours sur le budget du ministre des Finances. À cet effet, en incluant les sommes annoncées dans le cadre du budget de mars 2025, le MAPAQ disposera, pour la Politique 2025-2035, de 1,05 G\$ pour les cinq premières années, soit sur la période 2025-2026 à 2029-2030. De même, des ressources budgétaires pourront provenir de politiques, de stratégies ou de plans d'action gouvernementaux qui touchent le secteur bioalimentaire et impliquent la collaboration du MAPAQ. À ces sommes s'ajouteront des arrimages et des synergies avec les ressources budgétaires du gouvernement fédéral prévues pour le Québec, dans le cadre des ententes fédérales, provinciales et territoriales concernant le Partenariat canadien pour une agriculture durable 2023-2028.

10- Analyse comparative

Des politiques d'ensemble sur l'agriculture et l'alimentation existent dans d'autres juridictions. Ces politiques s'étendent sur un horizon de plusieurs années et sont parfois enchâssées dans un outil institutionnel, souvent une loi ou une entente, qui formalise son adoption et sa révision. Un budget pluriannuel y est associé.

Pour les États-Unis :

La loi connue sous le nom de « Farm Bill » est en place depuis 1933 pour encadrer les interventions en matière d'agriculture. Au fil des décennies, elle a été reconduite à plusieurs reprises et a évolué avec ses multiples objectifs en fonction des enjeux, faisant de son renouvellement une négociation complexe. La loi agricole en vigueur, l'Agriculture Improvement Act de 2018, a été prolongée *in extremis* jusqu'en 2025. Cette loi omnibus prévoit des mesures destinées à :

- Soutenir les revenus des exploitants de certaines grandes cultures;
- Protéger l'environnement et assurer la conservation des terres et des eaux;
- Soutenir le développement rural;
- Prévenir les risques au moyen de l'assurance des cultures et des revenus;
- Offrir une aide alimentaire aux populations locales et étrangères².

Pour l'Union européenne :

La nouvelle Politique agricole commune (PAC) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Cette politique, créée en 1962, encadre les initiatives en matière d'agriculture et vise à :

- assurer un revenu équitable aux agriculteurs;
- renforcer la compétitivité;
- améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire;
- agir contre le changement climatique;
- protéger l'environnement;
- préserver les paysages et la biodiversité;
- soutenir le renouvellement des générations;
- dynamiser les zones rurales;
- garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé;
- encourager les connaissances et l'innovation.

Pour le Canada :

La Politique agricole canadienne prend la forme depuis 2003 d'une entente quinquennale négociée entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Elle a été renouvelée sous le nom de Partenariat canadien pour l'agriculture durable pour 2023-2028. Cette dernière entente est axée sur 5 priorités :

- Renforcement des capacités, de la croissance et de la compétitivité du secteur;
- Changements climatiques et environnement;
- Science, recherche et innovation;
- Développement des marchés et commerce;
- Résilience et confiance du public.

La Politique alimentaire pour le Canada a été lancée en 2019 pour harmoniser et coordonner les initiatives fédérales liées aux aliments et relever les défis auxquels font face les systèmes alimentaires du pays.

² Source: [BioClips - Le Farm Bill 2018, l'avant et l'après](#)

Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario a déposé en novembre 2022 sa stratégie pour le secteur agroalimentaire Cultiver l'Ontario. Cette stratégie comporte trois priorités en lien avec la stabilité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, la technologie agroalimentaire et la main-d'œuvre agroalimentaire.

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation,

ANDRÉ LAMONTAGNE